CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME SWAP

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « **CGU** ») ont pour objectif de régir l'utilisation de la plateforme SWAP (ci-après « **SWAP** » ou la « **Plateforme** »), opérée par INPULSE, société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille-Métropole sous le numéro 922 516 919 et dont le siège social est situé 3 rue Saint Joseph à LILLE (59800) (ci-après « **INPULSE** »), par des utilisateurs professionnels vendeurs et acheteurs.
L'utilisation des fonctionnalités et services de la Plateforme vaut acceptation pleine et entière des présentes CGU.
Ces CGU sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les Utilisateurs sont donc invités à les consulter de manière régulière. L'utilisation de SWAP après mise à jour des CGU vaut pleine et entière acceptation de ces dernières.

ARTICLE 1 OBJET

SWAP est une place de marché mettant en relation :

- Des professionnels de la construction souhaitant vendre des matériaux de construction inutilisés à la fin d'un chantier,
- Des professionnels de la construction souhaitant acquérir des matériaux de construction,
- Afin de réaliser cette transaction à prix fixe ou via un système d'enchères dont les modalités sont fixées par le Vendeur Professionnel.

La Plateforme est disponible à l'adresse suivante : https://swap-app.eu/ sous forme d'application mobile disponible au téléchargement dans l'un des magasins d'applications (« stores ») suivants : Apple store, altstore PAL, setapp,…. ainsi que sous forme de tableau de bord dans la version web.

ARTICLE 2 DEFINITIONS

Aux termes des présentes, chacun des termes mentionnés ci-dessous, au singulier ou au pluriel, aura la signification donnée dans sa définition. Les termes mentionnés au singulier s'entendent également au pluriel et inversement, selon le contexte.

Acheteur: désigne un Utilisateur ayant indiqué son acceptation de l'offre d'un Vendeur.
Annonce : désigne le descriptif du Produit rédigé et publié par le Vendeur auprès des Acheteurs potentiels et les modalités de de vente relatives à ce Produit.
Application **:** désigne la version de la Plateforme disponible sur smartphone dans l'un des magasins d'applications (« stores ») suivants Apple store, altstore PAL, setapp,… .
Base SWAP : désigne la base de données interne comportant, notamment, la nomenclature des catégories et sous catégories de Produits susceptibles de faire l'objet d'une Annonce par un Vendeur.
CGV du Vendeur *:* désigne les conditions générales fournies par le Vendeur et applicables à la Transaction.
Commission : désigne la rémunération perçue par INPULSE au titre de la Transaction réalisée par le Vendeur sur la Plateforme.
Contrat de Vente : désigne le contrat entre le Vendeur et l'Acheteur relatif à la vente d'un Produit, régi par les Conditions Commerciales de la Plateforme complétées par les CGV du Vendeur, le cas échéant.
Compte (Utilisateur) : désigne le compte créé suivant les modalités prévues à l'ARTICLE 4 permettant d'utiliser la Plateforme en tant que Vendeur et/ou Acheteur.
Messagerie SWAP : désigne toute interface mise à disposition des Utilisateurs pour leur permettre d'interagir entre Acheteur potentiel et Vendeur.
Partie(s) : désignent ensemble ou indifféremment le Vendeur et l'Acheteur.
Plateforme (SWAP) : désigne la place de marché accessible au format web via le Site ou sur smartphone via une Application permettant de mettre en relation les Acheteurs Professionnels et les Vendeurs Professionnels afin de vendre des matériaux de construction via un système d'enchères ou de vente à prix fixe.
Prestataire de Services de Paiement (« PSP ») : désigne la société, détentrice d'un agrément bancaire, fournissant par l'intermédiaire d'INPULSE, des services de paiement aux Parties dans les conditions décrites ci-après. Le PSP est la société CENTRALPAY***,*** société par actions simplifiée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Tours sous le numéro n° 442 441 630,
Prix de réserve : désigne le prix minimal hors taxes en dessous duquel l'Offre est automatiquement refusée par le Vendeur.
Prix de vente : désigne *l*e montant hors taxes proposé par l'Acheteur pour acquérir le Produit et Validé par le Vendeur. Ce Prix de Vente ne comprend aucun frais supplémentaire, à l'instar des frais de livraison ou des frais de douane.
Produit : désigne les matériaux de construction (métaux, céramique, verre, textile, polymère, mortier, ciment, pierre, béton, bois, etc.) et autres articles de chantier (carrelage, quincaillerie, peinture, électricité, etc.) inutilisés et mis en vente par le Vendeur sur la Plateforme.
Transaction : Désigne l'accord définitif du Vendeur et de l'Acheteur sur la vente du Produit au Prix de Vente proposé par l'Acheteur dans son Offre.
Vendeur Professionnel : désigne un Utilisateur diffusant une Annonce de vente d'un Produit sur la Plateforme dans le cadre de son activité professionnelle.

Utilisateur : désigne toute personne morale française régulièrement inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés, agissant à titre professionnel dans le cadre de son activité sur la Plateforme, qui s'est créé un Compte sur la Plateforme et pour lequel INPULSE se réserve la possibilité de demander une attestation de conformité à la réglementation de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

ARTICLE 3 ROLE D'INPULSE

INPULSE intervient en qualité d'opérateur de la Plateforme, c'est-à-dire de simple intermédiaire technique dont le rôle est limité à l'hébergement :

- Des Comptes des Utilisateurs
- Des Annonces rédigées et publiées par les Vendeurs sur la Plateforme et consultables par les Utilisateurs après création de leur Compte.

INPULSE n'intervient pas dans le cadre des ventes réalisées sur la Plateforme, de sorte qu'elle reste un tiers à la Transaction entre le Vendeur et l'Acheteur. INPULSE ne peut notamment être considérée responsable des informations relatives aux Produits mis en vente, à leur prix, photographie, modalités de livraison, conformité etc. Dans l'hypothèse où INPULSE serait contactée par un Utilisateur pour toute demande de renseignements concernant les Produits, INPULSE indiquera à l'Utilisateur de contacter le Vendeur.

ARTICLE 4 COMPTE UTILISATEUR

L'accès à la Plateforme et l'utilisation des services de mise en relation fournis par cette dernière sont réservés aux Utilisateurs professionnels. S'agissant des Vendeurs, leur activité principale doit concerner la réalisation de travaux de construction et/ou de rénovation de bâtiments ainsi que la vente, la distribution, le négoce ou encore le reconditionnement de matériaux. Cet accès implique la création d'un Compte Utilisateur.

4.1. Création du Compte Utilisateur

Les informations nécessaires à l'ouverture du Compte sont:

- Identification de la personne morale : Dénomination sociale, Forme sociale, Capital social, Numéro SIRET, Registre du Commerce et des Sociétés d'appartenance, Adresse du siège social, Numéro de TVA intracommunautaire,
- Point de contact/ Directeur de la publication : Nom et qualité du représentant légal personne physique, Numéro de téléphone valide,
- Informations bancaires : relevé d'identité bancaire et mandat de prélèvement SEPA),
- Données de Compte : Adresse email valide et mot de passe personnel.

L'Utilisateur reconnaît que ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme et seront accessibles aux autres Utilisateurs de la Plateforme. L'Utilisateur s'engage donc à fournir des informations exactes, et à mettre immédiatement à jour ces informations en cas de changement.

L'Utilisateur reconnaît également qu'INPULSE pourra un contrôle de cohérence de la demande d'inscription et pourra donc la refuser en cas d'incohérence dans les informations communiquées.

4.2. Gestion du Compte Utilisateur

Pour utiliser la Plateforme, l'Utilisateur doit s'identifier au moyen de son identifiant et de son mot de passe.
L'Utilisateur reconnaît que ses identifiants de connexion doivent être conservés de manière secrète et confidentielle et qu'il est seul responsable de leur utilisation et des actions faites par l'intermédiaire de son Compte.
Dans le cas où un Utilisateur divulguerait ou utiliserait ses Identifiants de façon contraire à leur destination, INPULSE pourra supprimer le Compte sans préavis ni indemnité.
Toute perte, détournement, ou utilisation non autorisée des identifiants d'un Utilisateur et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de l'Utilisateur, ce dernier étant tenu d'en avertir INPULSE, sans délai, par message électronique à l'adresse suivante : rgpd@swap-app.fr, afin que l'accès au Compte puisse être réinitialisé.

Article 4.3. Clôture du Compte

L'Utilisateur peut à tout moment fermer son Compte en adressant un message électronique à rgpd@swap-app.eu et disposera d'un délai de trente (30) jours avant que son Compte, et les données et documents qu'il contient, ne soient définitivement supprimés.
L'Utilisateur est également informé que tout Compte qui n'aura pas été utilisé depuis deux (2) ans sera supprimé par INPULSE, après un email d'avertissement moyennant le respect d'un délai de préavis de quinze (15) jours ouvrés resté sans effet (sans connexion effective au Compte).

ARTICLE 5 OBLIGATIONS COMMUNES

Tout Utilisateur s'engage à :

- Ne pas tenir de propos qui seraient injurieux, contraires à l'ordre public, porteraient atteinte aux droits des personnes ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, aux lois et règlements ou à l'image de marque d'INPULSE, notamment au travers des Annonces ou de ses échanges avec les Utilisateurs via la Messagerie SWAP ;
- Accéder ou tenter d'accéder à la Plateforme par les seuls moyens fournis par INPULSE c'est-à-dire à partir du Site ou de l'Application ;
- Ne pas utiliser la Plateforme pour d'autres fins que l'achat ou la vente de Produits ;
- Ne pas s'engager dans des activités interférant ou perturbant le fonctionnement de la Plateforme ;
- Ne pas communiquer à un autre Utilisateur de liens de téléchargement vers des fichiers illicites ou malveillants, et ne pas télécharger lui-même dans la Plateforme des fichiers illicites ou malveillants.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS DU VENDEUR

D'une manière générale, le Vendeur s'engage à diffuser son Annonce et traiter les questions et réclamations et Offres reçues en professionnel diligent, raisonnable et avisé.

6.1. Sur le contenu de l'Annonce

La Plateforme fournit au Vendeur un outil de création et de diffusion de ses Annonces sur la Plateforme.
Cet outil permet au Vendeur de décrire le Produit proposé à la vente, avec ou sans visuel, de définir selon le cas, un prix fixe ou, en cas de système d'enchères, un Prix de réserve et les modalités de sa mise aux enchères.
Le Vendeur est seul responsable des informations qu'il indique dans les Annonces qu'il publie sur la Plateforme, y compris lorsque tout ou partie de ce contenu a été généré, reformulé ou complété par l'Outil d'IA décrit à l'Article 12.3 ci-après. A ce titre, le Vendeur s'engage, avant toute publication, à fournir une description exacte, claire, exhaustive et conforme aux caractéristiques réelles du Produit figurant dans l'Annonce et, à minima, les informations suivantes, en français :

- L'intitulé du ou des Produits ;
- La description du ou des Produits tant sur leurs caractéristiques essentielles, , leur quantité, leur état ;
- La quantité de Produits vendus ;
- Des photographies des Produits (ayant valeur contractuelle) dans un format permettant un affichage sur la Plateforme ;
- La catégorisation du Produit par le recours à un ou plusieurs mots clés figurant dans la Base SWAP pour permettre le référencement de l'Annonce ;
- De manière générale, tout élément relatif aux Produits et nécessaires à une information claire, exacte et complète de l'Acheteur.

Le lieu de retrait des Produits devra être transmis par le Vendeur à l'issue de la vente.

Le Vendeur s'interdit :

- De proposer à l'achat tout produit ou service ne répondant pas à la qualification de Produit ou à toute autre condition posée par les présentes CGU.
- De publier plusieurs Annonces concomitantes pour un Produit ou ensemble de Produits ;
- D'utiliser des termes inexacts, peu clairs, excessifs ou délibérément trompeurs dans le libellé de son Annonce.

Le Vendeur s'interdit d'utiliser des visuels de mauvaise qualité, ou des visuels pouvant porter atteinte à INPULSE ou aux autres Utilisateurs ou à un tiers, notamment parce que le visuel:

- Enfreint les droits d'auteurs ou d'autres droits de propriété intellectuelle ;
- Provient d'un autre site et notamment d'une banque d'image ;
- Contient des éléments de nudité ou d'autres contenus illicites ;
- Présente un caractère trompeur ou dolosif.

6.2. Sur les Produits proposés à la vente

Le Vendeur s'engage à mettre en vente des Produits :

- Dont il est propriétaire ou qu'il est dûment autorisé à vendre ;
- Qui ne sont pas contrefaisants ou interdits à la vente ;
- Qui répondent aux conditions de commercialisation posées par la règlementation française ou européenne applicable (ex : étiquetage avec information obligatoire, marquage CE, manuel d'utilisation, etc.)
- Qui sont disponibles et en stock ;
- De manière exclusive via la Plateforme : le Vendeur s'interdit à proposer les Produits, de manière simultanée, sur d'autres canaux de vente (ex : sites web, applications, magasins, etc.).

INPULSE se réserve le droit de retirer immédiatement toute Offre qu'elle estime de bonne foi présenter un risque juridique, réglementaire ou réputationnel.

6.3 Sur les modalités de l'enchère

Dans le cadre de la rédaction de l'Annonce, le Vendeur renseigne :

- La durée de validité de l'enchère relative au Produit, c'est-à-dire la période, choisie par le Vendeur, durant laquelle tout Utilisateur peut formuler une enchère, et à l'issue de laquelle le Vendeur choisira l'Offre qui a sa préférence ;
- en cas de vente aux enchères, un Prix de réserve qui doit être atteint ou dépassé pour que l'Offre puisse être acceptée par le Vendeur.

6.4. Sur le déroulement de l'enchère

Le Vendeur reconnaît qu'une fois l'Annonce validée par ses soins, il ne pourra plus la modifier sauf à mettre fin à l'enchère.

Le Vendeur s'engage à :

- Télécharger les CGV du Vendeur sur son Compte préalablement à la validation de l'Annonce afin que ces dernières soient applicables à la Transaction ;
- Ne pas contacter un Utilisateur afin de finaliser la Transaction en dehors de la Plateforme et utiliser systématiquement la Messagerie SWAP pour tout échange relatif à la Transaction ; faute de quoi, INPULSE se réserve la possibilité de suspendre ou d'annuler toute Transaction concernée sans préjudice de tous ses autres droits et recours.

6.5. Sur la validation définitive de la Transaction

Une fois l'enchère terminée, le Vendeur s'engage à choisir l'Offre de son choix, parmi trois d'entre elles maximum, dépassant le Prix de réserve dans un délai de 2 jours ouvrés. A défaut de choix par le Vendeur dans ce délai, l'Offre devient caduque. A l'issue des offres devenues caduques du fait d'un choix non-exercé par le même Vendeur, y compris sur des Produits différents, INPULSE se réserve la possibilité de suspendre le Compte du Vendeur.

Cette acceptation de l'Offre vaut validation définitive de la Transaction, sous deux conditions suspensives :

- Condition suspensive n°1 : Le paiement du Prix de Vente et de la Commission par l'Acheteur.
 Ce paiement sera mis sous séquestre jusqu'à ce que la seconde condition suspensive soit satisfaite. Une fois la seconde condition suspensive satisfaite, le Vendeur percevra le Prix de Vente après déduction du montant de la Commission due à INPULSE.

- Condition suspensive n°2 : La réunion des Parties dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la validation définitive de la transaction, afin de permettre à l'Acheteur de valider la conformité du Produit à l'Annonce. Cette conformité devra être confirmée par l'Acheteur dans la Plateforme dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de ladite réunion. A défaut, la Transaction est annulée.
 La Partie qui se considère victime d'un manquement de l'autre Partie fera son affaire de toute réclamation à porter auprès de l'autre Partie afin de faire valoir son préjudice.

6.6. Conséquences de l'échec de la Transaction

En cas d'échec total ou partiel du prélèvement du Prix de Vente sur le compte de l'Acheteur, ou si les Parties ne se réunissent pas dans le délai prévu et ne valident pas la conformité du Produit à l'Annonce, la Vente sera automatiquement résolue, sans indemnité de part et d'autre, et les Parties en seront notifiées par email.

Le Vendeur pourra :

- Sélectionner une autre Offre parmi les Utilisateurs ayant enchéri sur le Produit ;
- Créer une nouvelle Annonce pour proposer de nouveau le Produit à la vente sur la Plateforme.

ARTICLE 7 OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

7.1. Sur la recherche d'un Produit

SWAP fournit à l'Acheteur un outil de recherche et de consultation des Annonces sur la Plateforme. Cet outil permet à l'Acheteur de réaliser sa recherche :

- En consultant les Annonces par proximité géographique ;
- En consultant les Annonces par leur ordre d'apparition suivant les règles définies ;
- En opérant un filtrage en fonction de certains critères (catégories et sous catégories de produits, prix en cours ou montant de l'enchère en cours, date) ;
- En utilisant le moteur de recherche fonctionnant grâce aux mots clés de la Base SWAP.

Cet outil permet également à l'Acheteur de consulter les Annonces, si possible pour INPULSE, de les mettre en favori et, le cas échéant, de soumettre une Offre au Vendeur.

7.2. Sur la soumission d'une Offre

Lorsqu'il soumet une Offre, l'Acheteur garde la possibilité de la modifier afin de la surenchérir.

L'Acheteur s'engage à :

- Lire l'Annonce dans son intégralité et les CGV du Vendeur et les Conditions Commerciales de la Plateforme avant de formuler une Offre ;
- Ne formuler une Offre que s'il dispose des fonds nécessaires ;
- Respecter le Contrat de Vente et les présentes CGU en cas d'acceptation de son Offre ;

7.3. Sur la validation définitive de la Transaction

L'acceptation de son offre par le Vendeur vaut validation définitive de la Transaction et entraine l'émission d'une facture du Vendeur du Prix de Vente.

L'Acheteur reconnaît que ce Prix de Vente et le montant de la commission seront prélevés et mis sous séquestre afin de permettre aux Parties de procéder à la validation de la conformité du Produit à l'Annonce dans les conditions visées à l'article 6.5.

L'Acheteur reconnaît qu'en cas de refus de valider la conformité du Produit à l'Annonce, la Transaction sera résolue, ce qui entraînera le remboursement du Prix de Vente et de la commission sur son compte bancaire.

ARTICLE 8 REGLEMENT DE LA TRANSACTION ET FACTURATION

8.1 Prix des Produits

Que ce soit pour les ventes aux enchères ou les ventes à prix fixe, les prix des Produits sont librement déterminés par les Vendeurs et publiés sur Plateforme sous leur seule responsabilité. INPULSE n'intervient d'aucune manière dans la fixation ou l'influence de ces prix.

8.2. Recours à un prestataire de services de paiement

Le règlement de la Transaction est opéré par le PSP. Il se déroule de la manière suivante :

- Prélèvement de la somme correspondant, d'une part, au Prix de Vente, et d'autre part au montant de la Commission, sur le compte bancaire de l'Acheteur immédiatement à l'acceptation de l'Offre par le Vendeur, étant précisé que le Prix de Vente fera l'objet d'une facture par le Vendeur à destination de l'Acheteur suivant les CGV du Vendeur ;
- Conservation du Prix de Vente sur un compte séquestre jusqu'à (i) validation de la conformité du Produit ou (ii) refus de l'une des Parties ou (iii) expiration du délai de validation;
- En cas de validation définitive de la Transaction :
 - Virement correspondant au Prix de Vente sur le compte bancaire du Vendeur ;
 - Virement correspondant à la Commission sur le compte bancaire d'INPULSE après émission par INPULSE d'une facture à l'Acheteur.
- En cas de refus de la Transaction ou expiration du délai de validation, reversement du Prix de Vente et

le montant de la commission sur le compte de l'Acheteur.

Le Vendeur et l'Acheteur acceptent expressément le recours au PSP pour réaliser les opérations susvisées, et donnent mandat à INPULSE à cet effet.

8.3. Commission

En rémunération du service de mise en relation fourni par la Plateforme, le Vendeur autorise INPULSE à prélever une Commission sur toute Transaction réalisée entre le Vendeur et l'Acheteur par l'intermédiaire de la Plateforme.
Le montant hors taxes de la Commission se définit de la manière suivante : 15 % du Prix de Vente du Produit + [A COMPLETER] euros de frais fixes.
La perception de la Commission fait l'objet d'une facture adressées par INPULSE à l'Acheteur via la Plateforme. La Commission est exigible dès la validation définitive de la Transaction et prélevée sur le Prix de Vente lors de sa remise au Vendeur.

8.4. Mandat de facturation

Le Vendeur donne mandat à INPULSE d'émettre toute facture résultant d'une Transaction réalisée sur la Plateforme en son nom et pour son compte.
Il est précisé qu'il ne relève pas de la responsabilité d'INPULSE de définir les règles de TVA applicables à la Transaction,, le taux appliqué par défaut étant de 20%.

ARTICLE 9 TRANSPARENCE

9.1 Transparence du classement

En tant qu'opérateur de plateforme en ligne, INPULSE agit de manière neutre, claire et transparente et n'effectue en aucun cas un référencement payant des Annonces.
Aucun lien capitalistique ou aucune dépendance juridique avec l'un des Vendeurs ou Acheteurs référencés sur la Plateforme n'influence le classement ou le référencement des Produits.
Les critères d'affichage des Annonces sont les suivants :

- Affichage par défaut par ordre d'apparition des annonces ;
- Affichage résultant de la fonctionnalité de filtrage (prix croissant ou décroissant, date la plus récente ou la plus ancienne, catégorie de Produit) ;
- Affichage résultant de l'utilisation du moteur de recherche : selon recherche effectuée

9.2. Transparence financière

Conformément aux articles 242 bis du Code Général des Impôts (CGI) et au Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOI-BIC-DECLA-30-70-40-20), INPULSE s'engage à :

- Fournir au Vendeur une information sur leurs obligations civiles et fiscales dans le cadre de la vente de leurs Produits via la Plateforme. Cette information est accessible via les liens suivants :
 - Concernant les obligations fiscales, lien suivant : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841
 - Concernant les obligations sociales, lien suivant : https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html.

- Délivrer aux Vendeurs en janvier de chaque année par voie électronique un état récapitulatif de l'ensemble des transactions et du chiffre d'affaires réalisé par l'intermédiaire de la Plateforme ;

- Le cas échéant, communiquer à l'Administration fiscale les informations devant légalement lui être communiquées.

Sauf dans le cas de certaines exceptions, le chiffre d'affaires généré par l'intermédiaire de la Plateforme devra nécessairement être déclaré à l'administration fiscale compétente au même titre que les revenus générés par le Vendeur au titre de son activité professionnelle habituelle. Ainsi le Vendeur reste seul responsable de ses obligations déclaratives en matière de TVA, y compris dans l'hypothèse de transactions transfrontières.

ARTICLE 10 AVIS ACHETEURS

INPULSE a mis en place un système d'avis permettant à l'Acheteur d'évaluer (i) les Produits et (ii) les Vendeurs présents sur la Plateforme. L'Acheteur s'engage à ne formuler que des avis objectifs.

Cet Avis Acheteurs pourra porter sur :

- Le Produit en lui-même (ses qualités, ses caractéristiques essentielles, etc) ;
- Le Vendeur en lui-même et ses services (délais de livraison, conformité du Produit, etc.).

Le Vendeur accepte que les avis soient affichés sur la Plateforme et visibles par tous les internautes.
Les Utilisateurs sont informés qu'INPULSE procède à une modération a posteriori des Avis Acheteurs sur réclamation d'un Vendeur.

ARTICLE 11 GESTION DES SIGNALEMENTS

11.1 Procédure de signalement

Les Utilisateurs reconnaissent qu'INPULSE a la qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et de plateforme en ligne au titre du Règlement DSA.

A ce titre, INPULSE doit mettre à disposition des Utilisateurs un mécanisme de notification d'un contenu illicite, tel que :

- L'apologie, la négation ou la banalisation des crimes contre l'humanité ;
- La provocation à la commission d'actes de terrorisme et de leur apologie ;
- L'incitation à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur handicap ;
- La pornographie enfantine ;

- L'incitation à la violence, notamment l'incitation aux violences sexuelles et sexistes ;
- Les atteintes à la dignité humaine ;
- L'activité illégale de jeux d'argent.

INPULSE met ainsi à disposition un formulaire de signalement sur la Plateforme. Ce formulaire doit être renseigné sur :

- La date de la notification
- L'identification de l'auteur du signalement : dénomination et forme sociale, siège social, représentant légal, adresse email de contact
- L'identification de l'Utilisateur visé par le signalement : sa dénomination et son siège social
- La description du contenu litigieux
- La localisation précise du contenu litigieux sur la Plateforme via la fourniture d'un lien URL et de toute information utile
- Les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits
- La copie de la correspondance adressée à l'Utilisateur visé par le signalement demandant le retrait ou la modification du contenu litigieux, ou la justification de ce que l'Utilisateur concerné n'a pu être contacté
- Une déclaration confirmant que l'auteur du signalement pense, de bonne foi, que les informations et les allégations qu'elle contient sont exactes et complète.

Une fois le contenu notifié, INPULSE accusera réception du signalement et prend toute décision qu'il juge opportune, qu'il partagera avec l'auteur du signalement en lui indiquant le cas échéant ses possibilités de recours.

11.2 Conséquences du signalement

Les Utilisateurs sont informés qu'INPULSE, nonobstant toute demande d'indemnisation qu'INPULSE pourrait formuler à l'encontre de son auteur du fait du préjudice qu'il aura subi de ce fait, pourra prendre l'une des mesures suivantes :

- Envoyer un message d'avertissement à l'Utilisateur concernée pour faire immédiatement cesser la pratique concernée ;
- Supprimer ou suspendre l'Annonce / le contenu (ex : message) de la Plateforme / le Compte Utilisateur,
- Signaler l'Utilisateur à l'origine du contenu litigieux aux autorités compétentes, notamment en cas de menace pour la vie ou la sécurité d'une personne physique.

ARTICLE 12 PROTECTION DONNEES PERSONNELLES ET REGLEMENTATION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

12.1. Principes applicables à la protection des données à caractère personnel

INPULSE, le Vendeur et l'Acheteur s'engagent à respecter la règlementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment le Règlement (UE) n°216/679 du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 relatif à la protection des données personnelles (ci-après le « RGDP »), et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

INPULSE est Responsable des Traitements s'agissant de la fourniture du service de mise en relation via la Plateforme, tandis que le Vendeur et l'Acheteur sont chacun Responsables de traitements distincts de la transaction à réaliser.

Une information plus exhaustive est à disposition au sein de la Politique de Confidentialité de la Plateforme.

12.2 Obligations des Parties lorsqu'INPULSE intervient en tant que Sous-Traitant de données à caractère personnel

Le Responsable de Traitement est responsable du caractère licite des Traitements de Données qu'il opère et reconnaît qu'il a seul la charge de déterminer la base légale applicable, la finalité de son utilisation des Données et l'information à fournir aux personnes concernées.
A ce titre, il valide le contenu de la Politique de confidentialité et la conformité de cette dernière à son usage. Si tel n'était pas le cas, le Responsable de traitement s'abstient d'utiliser la Plateforme pour tout usage non conforme aux usages décrits dans la Politique de Confidentialité. En toute hypothèse, le Responsable de Traitement fait son affaire de toute utilisation ultérieure des Données.

S'agissant des traitements de Données visés par la Politique de Confidentialité, le Sous-Traitant s'engage à :

- Agir uniquement sur instruction du Responsable de Traitement, ces instructions étant formalisées par les présentes CGU et par l'utilisation par le Responsable de Traitement des fonctionnalités de son Compte.
- Informer le Responsable du traitement de toute Violation des Données dans les quarante-huit (48) heures à compter de la prise de connaissance de la Violation ; et prend toutes les mesures nécessaires pour remédier à celle-ci dans les plus brefs délais.
- Collaborer avec le Responsable de traitement notamment (i) pour réaliser toute analyse d'impact ou analyse de risque pertinente, (ii) dans le cadre de toute consultation préalable de l'autorité de contrôle ou (iii) pour fournir toute documentation nécessaire permettant démontrer le respect de toutes ses obligations auprès du Responsable de traitement;
- Collaborer avec le Responsable de traitement pour assurer la gestion des demandes d'exercice des droits des personnes concernées par les traitements ;
- Ne conserver les Données que pour la durée contractuelle et supprimer les Données au terme de cette durée dans un délai de vingt (20) jours;
- Assurer la confidentialité des Données en adoptant les mesures de sécurité décrites dans sa politique de sécurité dédiée ;
- Tenir un registre des traitements effectués pour le compte du Responsable de traitement ;

- Ne faire aucune déclaration ou annonce publique à un tiers, y compris à une Autorité de régulation, sans avoir au préalable, consulté le Responsable du Traitement concernant le contenu d'une telle déclaration ou annonce publique, sauf obligation légale contraire.

Le Responsable de Traitement reconnaît que le Sous-Traitant :

- Peut faire appel à un sous-traitant **ultérieur** pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Responsable de traitement du changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'un Sous-traitant ultérieur parmi ceux désignés dans la Politique de Confidentialité. Le Responsable de traitement dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections de manière motivée. Le Sous-Traitant s'assure que le Sous-traitant ultérieur présente les garanties suffisantes de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Règlementation applicable.
- Traite par principe les Données au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) mais pourra faire appel à des Sous-traitants ultérieurs réalisant tout ou partie du traitement en dehors de l'EEE. Ce transfert sera encadré soit par une décision d'adéquation de la Commission Européenne, soit par l'une des mesures prévues par l'article 46 du RGPD, notamment les clauses contractuelles types de la Commission européenne.

12.3. Intelligence artificielle

L'Acheteur et le Vendeur Professionnel sont informés que INPULSE propose un outil technique intégré à SWAP afin d'assister les Vendeurs Professionnels dans la rédaction des Annonces (l'« **Outil d'IA»).** L'utilisation de cet Outil d'IA n'est pas imposée au Vendeur Professionnel, de sorte que ce dernier peut rédiger ses Annonces et les publier dans la Plateforme sans se faire assister par l'Outil d'IA.

En cas d'utilisation de cet Outil d'IA, des informations contenues dans les Annonces et concernant les Produits, peuvent donc être générées par cet Outil d'IA. Toutefois, celle-ci n'intervient pas dans : la mise en relation entre Acheteurs et Vendeurs Professionnels, la définition du Prix de vente, la valorisation des Annonces, le contrôle du contenu des Annonces ou encore la réalisation des Transactions (« **Finalité de l'IA** »), pour laquelle INPULSE et le Vendeur Professionnel sont respectivement, fournisseur et déployeur au sens du règlement européen sur l'intelligence artificielle (« **RIA** »).

INPULSE s'est attachée à faire développer cet Outil d'IA de manière à ce que celui-ci ne soit en aucun cas qualifiée d'IA interdite ou à haut risque au sens du RIA. Dès lors, le Vendeur Professionnel s'engage à utiliser l'Outil d'IA dans le cadre strict de la Finalité de l'IA prévue ci-dessus. Toute utilisation détournée, intrusive ou dans des contextes critiques (sécurité, conduite, diagnostic, surveillance, etc.) est formellement interdite.

En utilisant l'Outil d'IA, le Vendeur Professionnel a connaissance des obligations qui lui incombent en tant que déployeur, notamment celles relatives à la maîtrise suffisante par ses Utilisateurs de l'Outil d'IA, et s'engage à s'y conformer.

Lorsque la réglementation applicable impose une information, une mention ou un marquage spécifique relatif à l'utilisation ou à la génération de contenus par une intelligence artificielle, INPULSE pourra mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à cette fin. Le Vendeur Professionnel s'engage à ne pas supprimer, masquer ou altérer une mention ou un dispositif de transparence relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle lorsque celui-ci est mis en œuvre par INPULSE conformément à la réglementation applicable.

Le Vendeur Professionnel peut fournir des données d'entrée à l'Outil d'IA (photos, devis ou factures). Lorsque l'utilisation de l'IA implique le traitement de données à caractère personnel, ce traitement est réalisé conformément à la Politique de confidentialité de la Plateforme et à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

- Le Vendeur Professionnel est responsable de ses données d'entrée, en s'assurant notamment qu'elles n'enfreignent aucune loi ou réglementation applicable, les présentes CGU ou les CCP. En utilisant la Plateforme, le Vendeur Professionnel déclare et garantit qu'il dispose de tous les droits, licences et autorisations nécessaires pour fournir des données d'entrée à l'Outil d'IA.

INPULSE ne saurait être tenue responsable en cas d'analyse par l'Outil d'IA de données d'entrée capturées dans des conditions non-conformes aux présentes CGU.

Les fonctionnalités l'Outil d'IA ne constituent en aucun cas un avis ou recommandation technique, financière, juridique ou de quelque nature que ce soit. INPULSE ne garantit pas l'exactitude, la pertinence ou la fiabilité des analyses ou réponses générées dans les résultats. L'Outil d'IA est en effet susceptible de produire des données de sortie (résultats) incorrectes, inadaptées ou incomplètes. Aussi, les informations techniques générées par l'Outil d'IA ne valent en aucun cas fiche technique, déclaration de performance, marquage/certification ou document réglementaire du fabricant. Le Vendeur Professionnel utilise les données de sortie de l'Outil d'IA à ses risques et périls et ne doit pas considérer les données de sortie comme une source unique de vérité ou d'informations factuelles, ni comme un substitut à des conseils professionnels.

Le Vendeur Professionnel est seul responsable de :

- l'évaluation de la pertinence du résultat avant de l'utiliser de quelque manière que ce soit ou de s'y fier,
- de l'utilisation de tout résultat, des décisions, actions ou omissions de sa part fondées sur le résultat,
- des conséquences d'un usage inapproprié ou illégal de l'Outil d'IA.

Les contenus générés ou suggérés par l'Outil d'IA (données de sortie) sont mis à la disposition du Vendeur Professionnel pour les besoins de l'assistance dans la rédaction et de la publication de ses Annonces. Dans la mesure où des droits de propriété intellectuelle peuvent être

valablement constitués sur ces données de sortie, les droits susceptibles d'être détenus par INPULSE sur ceux-ci sont conservés par INPULSE, sous réserve des droits préexistants du Vendeur Professionnel et des droits de tiers.
Le Vendeur Professionnel bénéficie d'un droit d'utilisation des données de sortie dans le cadre de ses activités sur la Plateforme et pour ses Annonces. Le Vendeur Professionnel reconnaît toutefois que les données de sortie peuvent ne pas être protégeables, originaux ou exclusifs et que INPULSE ne garantit aucun droit privatif sur ceux-ci.
Le Vendeur Professionnel s'interdit d'utiliser les résultats pour entraîner, développer ou améliorer des modèles qui concurrencent INPULSE.
Dans les limites autorisées par la réglementation applicable, INPULSE ne saurait être tenu responsable des préjudices, réclamations, pertes ou conséquences résultant de l'utilisation par le Vendeur Professionnel d'un contenu proposé ou généré par l'Outil d'IA, notamment lorsque ce contenu a été publié après validation par le Vendeur Professionnel.
Dans les limites autorisées par la loi, le Vendeur Professionnel garantit INPULSE contre les conséquences, réclamations, recours ou demandes de tiers résultant d'informations inexactes, trompeuses, illicites ou non-conformes figurant dans une annonce qu'il publie, y compris lorsque ces informations ont initialement été suggérées ou générées par l'Outil d'IA.
Cette garantie ne saurait toutefois avoir pour effet de transférer au Vendeur Professionnel une responsabilité qui incomberait légalement à INPULSE ou de priver le Vendeur Professionnel de ses droits résultant de dispositions impératives.
Les fonctionnalités de l'Outil d'IA peuvent être modifiées, améliorées, limitées ou supprimées à tout moment par INPULSE, notamment pour des raisons techniques, réglementaires, de sécurité ou d'amélioration du service.
Pour les besoins des présentes CGU, l'Outil d'IA est réputé faire partie des composants de la Plateforme et bénéficie de ce fait des conditions contractuelles applicables à cette dernière

ARTICLE 13 PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1. Propriété intellectuelle d'INPULSE

Les présentes CGU n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments composant la Plateforme (y compris tous graphismes, images, photos, vidéos, dessins, cartographies, plans, logos, noms, marques, textes, informations et autres documentations, bases de données, sans que cette liste soit exhaustive), accessibles(s), visible(s) et/ou disponible(s) sur/via la Plateforme à l'exception du contenu des Annonces mis en ligne par le Vendeur.

La plateforme et ses éléments sont la propriété exclusive d'INPULSE. INPULSE est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme et ses éléments et accorde à l'Utilisateur un droit gratuit, personnel, non exclusive et non transférable d'accès et d'utilisation de la plateforme, sous réserve de l'acceptation préalable et du respect des présentes CGU par l'Utilisateur.

Notamment, toute reproduction totale ou partielle, exploitation non autorisée de la Plateforme ou de l'un quelconque des éléments qu'elle contient sera considérée comme constitutive du délit de contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

13.2. Propriété intellectuelle de l'Utilisateur

Les éléments et contenus mis en ligne sur la Plateforme par l'Utilisateur, soit dans le cadre d'une Annonce, soit dans le cadre de son Compte, sont la propriété exclusive de l'Utilisateur et sont le cas échéant protégés par les droits de propriété intellectuelle reconnus par la législation en vigueur.
L'Utilisateur accorde à ce titre à INPULSE un droit gratuit, personnel, non exclusif et non transférable d'accès et d'utilisation de ces éléments et contenus dans le cadre de la fourniture du service prévu aux présentes CGU.

ARTICLE 14 RESPONSABILITES

14.1. Responsabilités technique d'INPULSE

INPULSE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre l'accès et l'utilisation de la Plateforme de manière continue, mais ne pourra pas voir sa responsabilité engagée :

- En cas de dysfonctionnement du réseau internet,
- En cas d'opération de maintenance de la Plateforme,
- En cas d'attaques virales, intrusion illicite dans un système de traitement automatisé de données,
- En cas d'exploitation illicite ou non conforme aux présentes CGU de la Plateforme par un Utilisateur ou un tiers, et plus généralement, pour tout fait non imputable à INPULSE.

14.2. Responsabilités relatives à la Transaction

INPULSE n'est pas le Vendeur des Produits. INPULSE ne peut donc en aucun cas être tenue pour responsable des Transactions réalisées entre les Acheteurs et les Vendeurs, auxquelles elle demeure étrangère.
La responsabilité d'INPULSE à l'égard de l'Utilisateur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui causeraient à l'Utilisateur un préjudice direct, à l'exclusion de tout préjudice indirect.
Tout litige survenant entre un Vendeur et un Acheteur sera donc à régler entre eux.

14.3. Garanties du Vendeur vis-à-vis d'INPULSE

Le Vendeur garantit et indemnisera à première demande INPULSE de tout préjudice et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre d'INPULSE du fait de la violation par le Vendeur d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Acheteur. Cette garantie comprend les litiges ou actions fondés notamment sur le droit commercial, la propriété intellectuelle, la réglementation bancaire, ainsi que tout manquement par le Vendeur Professionnel aux obligations, conventionnelles ou légales, lui incombant au titre des normes applicables en matière de TVA, de

participation à la prévention et à la gestion des déchets, et, de manière générale, et tout autre fondement quel qu'il soit. Le Vendeur Professionnel s'engage à prendre en charge le paiement de toutes sommes, y compris toutes éventuelles condamnations mêmes non définitives, frais de justice et de médiation, y compris honoraires d'avocat, qui seraient dues à ce titre, sous réserve que le Vendeur Professionnel ait été informé de toute poursuite sous un délai raisonnable.

ARTICLE 15 FORCE MAJEURE

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français en application de l'article 1218 du Code civil.
Il est à cet égard précisé que seront considérés comme des cas de force majeure subis par INPULSE tout cas de piratage informatique de la Plateforme, toute indisponibilité d'un matériel et/ou d'un logiciel nécessaire à son fonctionnement, toute interruption ou dysfonctionnement d'un réseau nécessaire à son fonctionnement, par exemple du réseau électrique et du réseau de communications électroniques.
Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution des présentes CGU.
La victime du cas de force majeure devra informer dans les meilleurs délais ses cocontractants de la survenance et de la nature du cas de force majeure, ainsi que la cessation du cas de force majeure.
Si le cas de force majeure a une durée d'existence supérieure à quinze (15) jours, les présentes CGU seront résiliées automatiquement.

ARTICLE 16 DISPOSITIONS GENERALES

16.1. Sous-traitance

Les Utilisateurs conviennent qu'INPULSE pourra sous-traiter tout ou partie des services fournies au titre du contrat dans les conditions de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. Le Prestataire demeure ainsi seul responsable envers les Utilisateurs de l'exécution des Prestations sous-traitées et du respect de l'ensemble du présent Contrat par ses sous-traitants.

16.2. Cession et transfert

Les Utilisateurs autorisent INPULSE à transférer le Contrat à toute société du groupe auquel elle appartient au sens de disputions des articles L.233-3 et suivants du Code de commerce, moyennant l'information préalable et écrite des Utilisateurs.

16.3. Convention de preuve

Les Utilisateurs reconnaissent que les supports électroniques et les correspondances électroniques auront entre elles la valeur d'une preuve par écrit. INPULSE et les Utilisateurs reconnaissent expressément que les informations transmises entre elles feront foi jusqu'à preuve contraire.

16.4. Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

16.5. Indépendance

INPULSE et le Vendeur déclarent qu'ils sont et demeurent, pendant toute la durée des présentes, des partenaires professionnels indépendants.

Le Vendeur s'engage à informer INPULSE par écrit dès lors qu'il se trouverait en situation de dépendance économique vis-à-vis d'INPULSE, et définir et à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour corriger cette situation. Le Vendeur dégage INPULSE de toute responsabilité à cet égard.

16.6 Droit applicable - Règlement des litiges

Les présentes CGU sont régies par le droit français.
Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes CGU relève de la compétence exclusive du Tribunal de Lille métropole, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.
Sauf cas d'urgence, tout litige ou de différend qui pourrait naître entre les Parties, fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A cette fin, la Partie la plus diligente adressera à l'autre une lettre recommandée avec accusé de réception sollicitant une réunion sous dix (0) jours ouvrés et décrivant le différend les opposant. Les Parties disposeront ensuite d'un délai de trente (30) jours à compter de cette réunion pour résoudre amiablement leur litige. A défaut de tenue de cette réunion dans ledit délai ou de report de ce délai d'un commun accord des Parties, la Partie la plus diligente pourra porter le différend devant les juridictions compétentes.
Tout litige ou toute réclamation concernant la vente, le descriptif ou la livraison des Produits doit être réglé directement entre l'Acheteur et le Vendeur.

MENTIONS LÉGALES

Propriétaire et éditeur du Site :
INPULSE,
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille-Métropole sous le numéro 922 516 919
Dont le siège social est situé 3 rue Saint Joseph à LILLE (59800)

N°TVA Intracommunautaire : FR22922516919.

Responsable publication : Madame Marie Szewczykowski

Hébergeur :
Dénomination sociale MBB Mister Bing Bang
Forme sociale SAS
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 807 383 468
Dont le siège social est situé : 67 BOULEVARD SOULT, 75012 PARIS
Téléphone : 06 79 74 91 07